

# L'Algérie doit à nos hôpitaux... 460 millions d'euros de factures impayées pour 2024!

écrit par Juvénal de Lyon | 23 janvier 2025



Les factures impayées ont atteint près de 45 millions d'euros à l'AP-HP en 2023.



Les factures impayées ont atteint près de 45 millions d'euros à l'AP-HP en 2023.

Le culot éhonté des dirigeants de ce pays islamique totalitaire est sans limite ! Pour eux la France, c'est, si j'ose employer le terme : Open connards !

*Quousque tandem abutere, Algéria, patientia nostra ?*

### Juvénaï de Lyon

En plein conflit diplomatique, la dette de [l'Algérie](#) vis-à-vis des hôpitaux français ne fait qu'assombrir les relations entre Paris et Alger. Comme l'a appris [l'Opinion](#) d'une source proche du dossier, lundi 20 janvier, **les factures impayées laissées par des patients algériens, détenteurs d'un simple visa touristique ou diplomatique, ont atteint les 44,9 millions d'euros en 2023 seulement pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).**

**Tout en refusant de fournir l'information à l'Opinion, l'AP-HP compterait un déficit de 460 millions en 2024.**

Un rapport du Sénat datant de 2017 confirmait déjà la venue régulière de ces patients algériens. Pourtant, leurs maladies, parfois lourdes, « ne sont pas prises en charge

par l'assurance exigée pour l'obtention de leur visa, celles-ci étant préexistantes à leur venue en France », confirmait le document relayé par l'*Opinion*.

Pour des raisons déontologiques, voire humanitaires, ils sont toutefois soignés en France malgré « des risques d'impayés ».

Des personnalités, détentrices d'un passeport diplomatique, laissent également des factures salées après leur rendez-vous avec de grands patrons de services hospitaliers français.

Un membre du consulat algérien avait par exemple laissé une facture impayée de 30 000 euros à Lille.

### **Des pourparlers difficiles entre Paris et Alger**

Si un protocole lié aux soins de santé est en vigueur depuis 1982, le remboursement des créances est parfois laborieux.

Les assurances privées contractées refusent de rembourser certains traitements, alors que la jurisprudence administrative française est favorable à fournir des soins sans condition. Ces impayés font ainsi partie des sujets de discussions entre Paris et Alger.

« Les pourparlers ont été difficiles, Alger nous répondant qu'il appartenait à la France de refuser les patients qui ne sont pas pris en charge », a confié à l'*Opinion* Martin Hirsch, à l'époque directeur général de l'AP-HP.

L'ancien ambassadeur de France en Algérie, Xavier Driencourt, a confirmé ces négociations annuelles entre les deux pays. « Un diplomate algérien m'avait même dit : "Votre charité chrétienne vous perdra" », a-t-il soufflé auprès du quotidien.

Le sujet est « à mettre sur la table » pour l'entourage de [Bruno Retailleau](#), même si les ministères de la Santé ou des Affaires étrangères ne semblent pas du même avis.

source

: <https://www.lejdd.fr/societe/immigration-la-dette-famine-use-de-lalgerie-vis-vis-des-hopitaux-francais-154102>

**Juvénal de Lyon**